ART. 7 N° 7081

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 7081

présenté par M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste - NUPES

#### **ARTICLE 7**

#### Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« sauf pour les régleurs qualifiés d'équipements de fabrication hors travail des métaux et mécanique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement initialement déposé par les députés Socialistes et apparentés et soutenu par le groupe Écologiste vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les régleurs qualifiés d'équipements de fabrication hors travail des métaux et mécanique.